



Inondation par le garage à qui la faute??

Par **211079**, le **12/09/2012** à **22:33**

Bonjour, suite à la tempête dans le jura du 11/09/2012 mon garage a été de nouveau inondé. Ma maison a été construite il y a 4 ans et cela fait 4 fois que ça arrive! J'ai fait appel à mon constructeur mais il m'a dit que ce n'était pas une obligation pour eux de mettre un caniveau devant le garage. Ils m'ont dit par contre que c'était aux personnes qui ont fait le terrassement de nous conseiller là-dessus et étant donné que la maison n'est pas sur un terrain plat c'était fortement à conseiller. J'ai contacté cette personne qui m'a raccroché au nez pcq elle ne voulait pas admettre qu'ils n'ont pas été professionnels. D'autre part la maison n'a pas été surélevée à hauteur des cailloux... donc les risques d'inondations ne sont pas écartés.... alors qui est fautif dans l'histoire et que peut-on faire?? merci de m'éclairer.

Par **alterego**, le **12/09/2012** à **23:42**

Bonjour, Constructeur est un terme trop général. Pourriez-vous être plus précis quant au professionnel que vous appelez ainsi ? Qui était le concepteur de la maison ? Il y avait-il un architecte ?
Merci
Cordialement

Par **211079**, le **13/09/2012** à **04:07**

Bonjour, sachez que tout a été fait dans la légalité, nous avons tous les documents concernant la maison (par contre je ne sais pas si on peut citer les noms sur le forum) les constructeurs sont des bâtisseurs de maisons connus... merci. cdlmt.

Par **trichat**, le **13/09/2012** à **08:46**

Bonjour,
Est-ce une maison "clés en mains" que vous avez achetée?
Ou avez-vous choisi certaines entreprises qui sont intervenues dans la construction?
Qui avait la responsabilité du suivi de chantier?
Avez-vous souscrit une assurance-dommages, comme le prévoit le code de la construction et de l'habitation?
Avez-vous fait dresser un constat d'huissier lorsque votre garage a été inondé? afin qu'une preuve incontestable soit établie.
Des informations sur ces interrogations permettront de vous apporter une réponse plus argumentée sur le plan juridique.
Cordialement.

Par **alterego**, le **13/09/2012** à **08:52**

Bonjour,
Les noms ne sont d'aucun intérêt, il s'agit de déterminer quel intervenant est responsable.
La seule chose qui a son importance est la qualité de chacun : architecte, autre concepteur, le maître d'oeuvre, les divers corps de métiers, exclusion faite du second oeuvre.
Il est impensable que la nécessité de collecter des eaux pluviales devant le garage ait pu être omise.
Le terrassier, peut être, mais permettez-moi d'en douter.
"la maison n'a pas été surélevée à hauteur des cailloux"
C'est à dire ?
Cordialement